

DEMANDE D'EXPERTISE
PAR LE MCC

DEMANDEUR (direction régionale ou direction du patrimoine)
Nom du professionnel responsable : Amélie Gagné
Direction : Capitale-Nationale
Adresse : 225 Grande-Allée Est, Québec (1122, Grande-Allée Ouest, temporairement)
Téléphone : 428 380-2346 poste 7046
Courriel : amelie.gagne@mcc.gouv.qc.ca

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE
Nom du propriétaire : Cyclorama de Jérusalem inc.
Contact : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]
Téléphone : [REDACTED]
Courriel : cycloramadejerusalem@gmail.com

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (à cocher)				
Frais afférents à la charge :	du demandeur	☒	du propriétaire	☐
Envoi du rapport :	au demandeur	☒	au propriétaire	☐
				au demandeur et au propriétaire

IDENTIFICATION DE L'ŒUVRE OU DE L'ENSEMBLE D'OEUVRES
Le panorama (Jérusalem le jour de la Crucifixion) du Cyclorama-de-Jérusalem et le faux-terrain.

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
- Février 2023, le Ministère complète les travaux réalisés à la toiture et sa structure en vertu de l'ordonnance obtenue en Cour supérieure [REDACTED] - Novembre 2023, des dommages au panorama intitulé « Jérusalem le jour de la Crucifixion » et au faux-terrain installé sous l'œuvre ont été constatés par le Centre de conservation du Québec (CCQ) à la suite des travaux. Un mandat de surveillance de chantier avait été prévu pendant les travaux, mais celui-ci se limitait à la surveillance des travaux sur le toit. Il n'est donc pas possible de confirmer si les dommages observés ont été causés durant les travaux à la toiture ou pas. - Considérant que l'œuvre d'art est un élément caractéristique exceptionnel et afin de préserver sa valeur artistique, le Ministère doit évaluer la possibilité de supporter les frais de restauration des dommages puisqu'il était responsable de la réalisation des travaux. - En 2023-2024, les coûts de restauration des dommages à l'œuvre étaient estimés à environ 50 000 \$. Le Ministère dispose de l'expertise et des ressources pour ces interventions urgentes visant à conserver l'intégrité patrimoniale d'immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. - Solliciter la collaboration et l'expertise du CCQ afin d'évaluer de manière détaillée les dommages au panorama (Constat d'état). - Établir une estimation des ressources nécessaires à l'opération complète de restauration (coûts directs et afférents, nombres d'heures, ressources humaines, location de matériel – notamment un drone, etc.). - Établir un calendrier de réalisation des travaux de restauration afin d'éviter la dégradation des dommages.

--

Signature :

Nom du professionnel : Amélie Gagné

Date :20 novembre 2025

Signature

Nom du gestionnaire : Claudine Bertrand (par intérim)

Date : 24 novembre 2025

Note: Une fois la proposition signée, nous vous prions de nous retourner le document dans son intégralité.

From: Éloïse Paquette
Sent: Mon, 30 Oct 2023 14:24:50 +0000
To: Pierre-André Corriveau; Stéphanie Simard
Cc: Pierre-François Marotte
Subject: dommages au Cyclorama suite aux travaux
Attachments: P-2022-19 travaux (1).jpg, P-2022-19 travaux (11).JPG, P-2022-19 travaux (12).JPG, P-2022-19 travaux (13).JPG, P-2022-19 travaux (18).JPG

Bonjour Pierre-André et Stéphanie

La semaine dernière, je suis allée pour dépoussiérer le faux terrain, comme convenu, suite aux travaux qui ont été faits sur la charpente du toit du cyclorama à l'hiver passé. Faute de temps au printemps, j'ai seulement pu y aller récemment. Je n'ai pu terminer le nettoyage, donc j'y retourne pour un autre avant-midi la semaine prochaine.

[REDACTED] nous avons échangés sur le cyclorama. Cela m'a permis de savoir quelques informations de plus que je ne connaissait pas. Mme Annie Lévesque, qui est consultante pour le cyclorama, était également présente. [REDACTED]
[REDACTED]

Toutefois, j'ai été très surprise du compte-rendu des travaux. Lorsque j'avais discuté avec M. Morin, le responsable du chantier, il m'avait assuré que nous demandes seraient atteintes. Ce fut le contraire. J'ai pris plusieurs photos. [REDACTED] ont pris des photos et des vidéos tout au long du chantiers. [REDACTED]
[REDACTED]

En résumé, voici les problématiques:

- J'avais demandé de couvrir le faux-terrain à l'endroit où les planches étaient sciées et de toujours scier au même endroit. Le faux-terrain a été protégé, mais partiellement, en laissant des endroits non protégés où beaucoup de brin de scie est tombé. De plus, lors du ménage après le chantier, une pluie de débris et de brin de scie est tombé sur le faux-terrain. J'avais explicitement demandé de ne pas nettoyer le faux-terrain, à cause de la fragilité à certains endroits de la couche picturale et de la structure du faux-terrain. Ils sont allés passer le balais. Il en résulte plusieurs trous et déchirures dans le faux-terrain. Beaucoup d'écailles de la couche picturale ont aussi été arrachées. Sans parler qu'il reste du brin de scie partout.
- Lors du chantier, les ouvriers ont accrochés les pare-lumières (les tissus qui pendent du plafond). Ceux-ci sont vieux et fragiles, donc il n'est pas surprenant qu'ils aient brisés. Les ouvriers en ont remplacés, mais pas tous. Maintenant l'éclairage est épouvantable et l'œuvre est difficile à voir comme ça.
- J'avais demandé à ce que la neige soit enlevée des planches avant que celles-ci soient entrées à l'intérieur pour éviter qu'il y ait de l'eau. La neige n'a pas été enlevée et de l'eau a coulé sur le faux-terrain, faisant de grandes taches. Quelques unes ont été

nettoyées par [REDACTED], mais il en reste. De plus, la porte donnant sur le toit n'était pas fermée en tout temps. Ce que j'avais également explicitement demandé à l'entrepreneur, pour éviter que de la pluie ou neige n'entre par la.

- Il y a un dommage dans le haut de la toile. J'ai vérifié par rapport aux images du drone, et ce dommage n'était pas présent avant. Je vais apporter des jumelles la prochaine fois, pour voir l'étendue du dommage. J'espère que la toile n'est pas percée.

Lors de ma prochaine visite, je vais terminer de ramasser le brin de scie et essayer de nettoyer les taches restantes. Toutefois, il faut tenir l'entrepreneur responsable des autres dommages à la toile et au faux terrain, car ceux-ci auraient pu être facilement évités. J'aimerais que l'on se rencontre tous les trois pour discuter de la suite des choses. Stéphanie, je sais que tu n'es plus la porteuse du dossier maintenant, mais tu l'étais lors des travaux. Je pense que ton apport serait essentiel pour cette discussion. Voulez-vous que je convoque une réunion selon vos disponibilités? ou je vous laisse me donner quelques disponibilités et je convoque ensuite?

Je vous met quelques photos ici et je vous envoie un vidéo par wetransfert.

merci

Éloïse

Éloïse Paquette

**Restauratrice d'oeuvres d'art, spécialisée dans la restauration des peintures
(elle/she/her)**

**Centre de conservation du Québec - Direction des opérations en conservation et
restauration**

Ministère de la Culture et des Communications

1825, rue Semple

Québec (Québec) G1N 4B7

Téléphone : 418 643-7001, poste 3262

Courriel : eloise.paquette@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca











Compte rendu à la suite des travaux effectués à la charpente du toit du Cyclorama

Des demandes quant à la protection de l'œuvre avaient été incluses dans l'appel d'offres. L'entrepreneur devait s'y conformer. Le 2 décembre 2022, moi-même et Pierre-François Marotte avons effectué une visite de chantier au Cyclorama de Jérusalem. Nous avons rencontré M. Martin Morin, de Construction N. Bossé.

Dans l'appel d'offres, il était demandé de scier à l'extérieur. Le bois était scié à l'intérieur, car c'était trop long et trop compliqué de scier à l'extérieur. Cet aspect a donc été concédé et il y a eu permission de scier à l'intérieur. La zone de travaux devait être totalement isolée, mais il s'avérait très difficile, presque impossible, d'isoler complètement la plate-forme à cause de la nature des travaux et de la manière dont la rotonde est faite. Ceci a également été concédé et nous avons demandé que le faux-terrain soit protégé avec du polythène pour éviter qu'il y ait trop de bran de scie et que les planches soient toujours sciées au même endroit pour éviter qu'il y en ait partout. Il a aussi été demandé que le ménage du faux-terrain ne soit pas fait (pas de balais, ni aspirateur), car la peinture est fragile. Je lui ai dit que je le ferais moi-même après le chantier. Il a aussi été demandé que les planches soient déneigées avant d'entrer, pour éviter que l'eau ne coule sur l'œuvre, et que la porte sur le toit pour accéder au chantier soit fermée en tout temps pour éviter que de l'eau ou de la neige n'entre et endommage l'œuvre également. Nous avons également vu que des pare-lumière avaient été accrochés et étaient tombés. M. Morin nous a dit qu'il les remettrait en place après les travaux. M. Morin nous a assuré qu'il faisait une ronde d'inspection tous les jours pour voir s'il n'y avait rien qui est tombé du chantier, et si c'était le cas, il le ramassait. Il nous a également assuré qu'il ferait tout ce qui est demandé.

et Mme Annie Lévesque nous ont dit que nos demandes n'ont pas été respectées. Ils ont documenté les événements lorsque ceux-ci sont arrivés. De plus, ils ont rappelé l'entrepreneur après la fin des travaux. Celui-ci est allé les rencontrer et a dit qu'il a fait son possible, sans vouloir rectifier la situation.

Voici ce qui a été constaté (par Mme Lévesque ou moi-même) pendant et après les travaux :

- Porte ouverte et battant au vent. L'entrepreneur a dû être appelé au moins à une reprise un soir de tempête pour que la porte soit refermée.
- Les planches n'ont pas été déneigées lorsqu'elles ont été apportées à l'intérieur. Il y a une grande coulisse sur la couche picturale de la toile à cause de l'eau. Il y a aussi eu des grosses taches sur le faux-terrain. a pu nettoyer la majorité de ces dernières.
- À la fin du chantier, lors du ménage de la plate-forme, une pluie de débris et de bran de scie sont tombés sur le faux-terrain. Les ouvriers ont passé l'aspirateur sur celui-ci, arrachant beaucoup de peinture. Il y a aussi des déchirures dans la toile qui ont été faites lorsqu'ils ont marché sur le faux-terrain. Vingt-quatre (24) zones de dommages ont été recensées.

- Les pare-lumières n'ont pas tous été remis, ou mal remis en place. Il en résulte que l'œuvre est difficilement lisible.
- Des dommages ont été faits sur le tableau : il y a une zone où l'on peut voir trois (3) dommages. Il semblerait que l'entrepreneur ait dit qu'il savait que les montants de la plate-forme poussaient dans la toile et qu'il aurait mis des draps entre les montants et la toile. La couche picturale est brisée, mais il est impossible de voir à partir du sol si la toile est déchirée. Si celle-ci est déchirée, il faut la réparer pour éviter que la déchirure s'agrandisse et un affaissement de la toile.



Photo 1 : pertes de la couche picturale.



Photo 2 : déchirure dans la toile du faux-plancher.

Rapport interne fait par :

Éloïse Paquette, 22 novembre 2023